

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 486



SAISON 2020 - 2021



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMIS. ETHIQUE ET PREVENTION	4
COMMIS. STATUT DE L'ARBITRAGE	6
COMMISSION TECHNIQUE	7
COMMISSION DES REGLEMENTS	10

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Le jeudi 16 Juillet 2020

CARNET NOIR

Le District de L'Isère a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur BISERTA Gaetano et présente ses condoléances les plus sincères et attristées à toute sa famille.

Monsieur BISERTA était membre de la Commission d'Appel du District depuis plusieurs années.

Ouverture du District sur rendez-vous

L'accueil téléphonique est ouvert depuis le du 6 juillet (sauf le mercredi).

L'accueil physique est quant à lui désormais possible, mais uniquement sur rendez-vous (les locaux étant toujours fermés au public pour le moment).

Cette demande de rendez-vous doit être formulée exclusivement par mail à district@isere.fff.fr et préciser :

- nom de la personne et de la commission que vous souhaitez rencontrer
- à quelle date (donner 2 ou 3 possibilités pour faciliter la prise de rendez-vous)
- l'objet de votre demande et vos coordonnées (numéro de téléphone portable en priorité).

Les services du District vous appelleront alors pour vous confirmer la date, l'heure et le lieu du rendez-vous.

Rappel : le port du masque est obligatoire dans les locaux du District – Merci de vous en munir.

FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT

Nous vous informons que les locaux du District de l'Isère seront fermés du vendredi 24 juillet à 17h00 au lundi 24 août à 8h30.

FICHE COTISATION 2020-2021

Pour la saison 2020-2021 la fiche cotisation papier sera supprimée.

Les cotisations obligatoires (Cotisation de 93 € et frais administratifs de 51€) seront facturées automatiquement au relevé de début de Septembre.

La cotisation arbitre de 31 € sera débitée en Octobre avec une régularisation en Janvier par rapport aux nombres d'arbitres licenciés dans chaque club.

Concernant les frais d'arbitrage (caisse de péréquation), ils seront facturés automatiquement sur la base des enga-

gements Footclubs sur 10 mensualités (dont 2 mensualités facturées en Septembre).

Cotisations et Frais d'arbitrage – Tarifs 2020-2021

Cotisation District	93,00 €
Ou Cotisation District pour les nouveaux clubs	46,00 €
Frais administratif	51,00
Cotisation arbitre	31 €

Les provisions de frais d'arbitrage ci-dessous ne concernent que la catégorie Championnat Libre A11 Seniors Masculin et les Jeunes U20 D1 et U17 D1

PROVISION FRAIS D'ARBITRAGE

Facturation de 10 mensualités (Attention : les 2 premières mensualités seront facturées sur le relevé de Septembre)

D1	10 x 280,00 € (2800 €)
D2	10 x 110,00 € (1100 €)
D3	10 x 85,00 € (850 €)
D4	10 x 80,00 € (800 €)

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 15 Juillet 2020

Président : M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Dans le but de bien préparer les réunions de début de saison, la commission éthique et prévention du District de l'Isère souhaite, que les clubs du District qui voudraient voir aborder certaines thématiques nous envoient avant le 28 Aout 2020 leurs demandes

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon). Une vérification sera faite lors de l'émargement.

Pour rappel, les équipes 1 de D5 sont invitées à participer à la réunion de leur choix

Les dates de ces réunions pour les équipes évoluant en D1, D2, D3 et D4 sont les suivantes :

D1	Poule A	Samedi 19/09/2020 à 10H	SAINT ANDRE LE GAZ
D1	Poule B	Samedi 19/09/2020 à 10H	JARRIE CHAMP
D2	Poule A	Mercredi 16 /09/2020 à 19H	BILIEU
D2	Poule B	Lundi 14/09/2020 à 19H	CHABONS

D2	Poule C	Lundi 14/09/2020 à 19H	CORBELIN
D3	Poule A	Lundi 14/09/2020 à 19H	USVO
D3	Poule B	Mercredi 16 /09/2020 à 19H	BEAUCROISSANT
D3	Poule C	Mercredi 16 /09/2020 à 19H	OYEU
D3	Poule D	Samedi 19/09/2020 à 10H	VALLEE DE L'HIEN
D4	Poule A	Lundi 21/09/2020 à 19H	lieu à définir
D4	Poule B	Lundi 21/09/2020 à 19H	lieu à définir
D4	Poule C	Lundi 21/09/2020 à 19H	lieu à définir
D4	Poule D	Mercredi 23 /09/2020 à 19H	lieu à définir
D4	Poule E	Mercredi 23 /09/2020 à 19H	lieu à définir

Les clubs de D1, D2 et D3 tirés au sort doivent nous faire **parvenir avant le jeudi 23 juillet** le lieu de ces réunions. Les clubs de D4 seront avertis dès que la composition des poules sera effectuées.

✓✓✓✓ ✓✓✓✓✓✓✓✓

BONUS MALUS

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU LUNDI 13/07/2020

Présents : Mr. M.VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Excusés : C. FARRAT. D. FRANZIN, J. SABATINO.

COURRIERS :

ARBITRES :

ERRATUM de la commission :

Mr KEITA Ibrahima : Le club de la MURETTE connaissant parfaitement le règlement du statut de l'arbitrage et n'a jamais été furieux contre le PV du dit statut de l'arbitrage, si les informations que vous lui avez transmises étaient incorrectes sur votre statut, ce n'est pas la faute de la commission.

Vous étiez indépendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020, vous pouvez représenter un club au statut de l'arbitrage dès la saison 2020/2021.

Mr BENYOUBKA Merimi : la commission enregistre votre demande de passer indépendant dès la saison 2020/2021.

CLUB :

FC SEYSSINS :

Mr BRIOUA Mourad et Mr ARAB Amine couvrent les obligations du club en D1.

Arbitre formé par le club en 2015/2016 Mr BOUILLON Quentin. Cet arbitre a quitté le club saison 2019/2020 pour cause de déménagement, il continue l'arbitrage dans sa nouvelle région.

Arbitres formés par le club en 2017/2018 Mr LECOMPTE Gary et Mr PARRENIN Leo.

Arbitre formé par le club en 2019/2020 Mr MAIRA Thomas.

Le club a droit à deux mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021.

Vous souhaitez mettre les deux mutés supplémentaires dans votre équipe U15 R2, par contre le règlement stipule :
Article 45

« Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, **définies pour toute la saison avant le début des compétitions** ».



INFORMATION

Procès-verbal du Comité Exécutif DE LA FFF. Réunion du Vendredi 3 avril 2020 11h30.

Présidence : M. Noël LE GRAET.

- Arbitrage :

• Statut de l'arbitrage : si un arbitre n'a pas pu réaliser, en raison de la situation sanitaire, le nombre minimum de matchs qui lui est imposé, il couvrira quand même son club. Il en est de même pour les candidats arbitres en cours d'examen pratique.

Le District de l'Isère fait application de ce texte pour la saison 2019/2020.

Le président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Floran NARDIN



COMMISSION TECHNIQUE

Jeudi 16 Juillet 2020

Les Formations d'Educateurs / Educatrices 2020 - 2021

Nous attirons votre attention sur le fait que les premières sessions ne seront ouvertes en ligne qu'à compter du 20 juillet.

Aucune inscription n'est acceptée par mail sauf cas particulier.

La priorité sur certaines sessions a été donnée aux éducateurs inscrits sur des sessions annulées en raison du covid et ayant confirmé avant le 2 juillet leur réinscription,

il se peut alors qu'il n'y ait que très peu, voire plus de places sur certaines formations.

Mois	Formation	Dates	Lieu
SEPTEMBRE/OCTOBRE	CFF1 (discontinu)	24 - 25 Septembre 2020 1-2 octobre 2020	BIOL
NOVEMBRE	Certification CFF2	4 nov 2020	REVENTIN
	Certification CFF4	6 nov 2020	SASSENAGE
	MODULE U7	7 nov 2020	
	CFF2 (discontinu)	9-10 et 12-13 nov /2020	
	Certification CFF3	18 nov 2020	NIVOLAS
	CFF4 (projet asso- ciatif)	26-27 nov 2020	
	Module initiation Fut- sal	28-29 nov 2020	

DÉCEMBRE	Certification CFF1	2 Décembre 2020	
JANVIER	CFF3 (discontinu)	11-12 et 14-15 Janvier 2021	ST ISMIER
	CFF4 (projet sportif educatif)	21 - 22 Janvier 2021	SASSENAGE
	Certification CFF1	27 Janvier 2021	BIOL
FÉVRIER	Certification CFF2	3 février 2021	
	CFF3 (discontinu)	15-16 et 18-19 février 2021	
MARS	CFF2	4-5 et 11-12 Mars 2021	
	Certification CFF3	31 Mars 2021	
AVRIL	CFF1	12-13-14-15 Avril 2021	VALLEE BLEUE
	Module Mineurs U9	19-20 Avril 2021	
	Certification CFF3	28 Avril 2021	
JUIN	Certification CFF2	9 juin 2021	
	Certification CFF1	30 Juin 2021	

Renseignements Techniques : **Thomas BARTOLINI – CTF**

Renseignements Administratifs : **District de l'Isère de Football – Elisabeth BELOT - Pôle Formations**

PPF FEMININ

Plan de Performance Fédéral Féminin sur la saison 2020/2021

Il n'y aura que 3 dates (au lieu de 4 habituellement) car trop d'incertitudes à l'heure actuelle pour accueillir un groupe de 35-40 joueuses fin Août.

Au niveau départemental voici les dates retenues pour nos stages U12F à U15F (stages au District de l'Isère à Sassenage et sur la journée complète) :

- Jeudi 29 Octobre 2020
- Jeudi 18 Février 2021
- Jeudi 15 Avril 2021

En ce qui concerne les stages régionaux, certaines joueuses (UNIQUEMENT U15F) seront convoquées pour un stage académique le mercredi 16 Décembre 2020.

Quant aux U14F (et potentiellement 1-2 U13F) certaines seront convoquées pour un stage académique également le mardi 9 Février 2021.

LISTE DES JOUEUSES (un mail a été adressé aux joueuses ainsi qu'aux clubs) :

Nom	Prénom	Club
BUFFAROT	Adèle	Dolomieu
BECKER	Romane	US Beaurepaire
NOEL	Louann	Domarin
GIAI LEVRA	Clémence	FC Sud Isère
CHICHA DOUVIER	Lorna	FC Voiron Moirans
PIN	Sophie	La Murette
INGRASSIA	Perle	Nivolas/FCTC
ROZAND	Ysaline	US Chatte
SAHRAOUI	Lyna	GF 38
SLODECKI	Méline	Nivolas/FCTC
SCHOEMANN	Kelly	GF 38
PONTET	Nina	OI.St Marcellin
PAYET	Naila	FC Bourgoin Jallieu
VANDAELE	Fanny	FC Varèze
LENZI	Léonie	FC Sud Isère
TINOUCHE	Dina	FC Isle d'Abeau
QUAY	Clara	FC Bourgoin Jallieu
ROSSINI	Tess	FC Bourgoin Jallieu
DAMS	Lina	St Martin d'Hères
BEVITORI	Céliana	US Sassenage
BEULAGUET	Célia	LCA Foot 38
SLODECKI	Marlys	Nivolas/FCTC
PEREZ AMADOR	Elise	Vallée de la Gresse
OGAH	Assomou Lucretia	GF 38
BONHOMME	Chloé	Chaton Estrablin
CARIMENTRANT	Jenna	GF 38
RAÏMO	Emma	AS Cessieu
SOUALMIA	Neila	GF 38
MURE RAVAUD	Leilis	Ro-Claix
VANBIENNE	Manon	GUC FF
BOTTARO	Elisa	FC Sud Isère
GANNE	Emmy	Côte St André

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Présent : M. BOULORD.

CHAMPIONNAT FEMININ D2

Considérant ce qui suit :

Le P.V de la commission féminine du 10 juillet 2020.

L'article – 39 bis – 2. des R.G. de la F.F.F. - L'entente

« Entente "Senior"

Les Assemblées Générales des Ligues/Districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes "Senior" en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District). »

Par ces motifs, la C.R. déclare : l'entente VOUREY SPORT / VOUREY FOOT ne peut monter en D1 à l'issue de la saison 2019- 2020.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère Football, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football de l'Isère.

Demandes ententes reçues :

CHABONS / OYEU

BALMES / LAUZES

E.C.B.F. / FOOT DES ETANGS

GONCELIN / GRESIVAUDAN

GONCELIN / 1, 2, 3, BOUGE

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77